

# La CCVS met en place un fonds de concours pour les communes

Comme ses voisins du Sud Territoire et du Grand Belfort, la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) va mettre en place pour l'exercice budgétaire 2024 un fonds de concours à destination de ses communes membres.

La nouvelle a été annoncée lors de la dernière séance communautaire en décembre dernier par le président Jean-Luc Anderhueber. Une enveloppe de 500 000 euros sera ainsi à répartir entre les communes afin de soutenir les projets d'investissement. « Cela devrait apporter un peu d'oxygène pour permettre leurs réalisations », a résumé le président de la CCVS qui notait que « quelques projets ont déjà été lancés ».

### Au prorata du nombre d'habitants

La clé de répartition de cette somme se fera au prorata de la population des communes sachant que cela fait une moyen-



**La CCVS va mettre en place en 2024 un fonds de concours à hauteur de 500 000 euros pour soutenir des projets d'investissement de ses communes.** Photo d'illustration L.A.

ne de 33 euros par habitant.

La CCVS fera le point à la fin de l'année sur le succès du dispositif. Quant à savoir s'il sera reconduit ou pas, cela dépendra de bien des paramètres notamment budgétaires. Il est donc encore trop tôt pour entériner le maintien de ce fonds en 2025.

On notera enfin que les travaux de réfection de la toiture de la salle communale de Leu-  
puix bénéficieront d'un fonds de concours exceptionnel. Les travaux qui devraient s'élever à un peu plus de 30 000 euros hors taxes seront soutenus à hauteur de 50 %.

● L.A.